

Sécurité sanitaire dans les établissements de santé

FICHES TECHNIQUES DE SECURITE SANITAIRE

Gestion du risque infectieux

Prévention de la transmission de la maladie de Creutzfeldt-Jakob	
Textes en vigueur	
Textes	Contenu
Circulaire n° DGS/5C/DHOS/E2/2001/138 du 14 mars 2001 Complète et remplace la circulaire DGS/DH n°100 du 11 décembre 1995	Relative aux précautions à observer lors des soins en vue de réduire les risques de transmission d'agents transmissibles non conventionnels (ATNC) <ul style="list-style-type: none">• Prend en compte le risque lié au nouveau variant• Comprend 8 fiches en particulier sur - l'évaluation des niveaux de risque (patient, acte) - les procédés et procédures d'inactivation des ANTC - la sélection des dispositifs médicaux - les techniques et modalités de traitement et choix de la procédure d'inactivation des ANTC <ul style="list-style-type: none">• Modifie la circulaire n°236 du 2 avril 1996 : double nettoyage puis désinfection pour actes à risque (biopsie intestinale ou transbronchique, biopsie concernant les formations lymphoïdes) en évitant les procédés fixant l'infectiosité.
Contrôles effectués : corps de contrôle	
MISP, PHISP, ingénieur et technicien sanitaires.	
Remarques	
Inclus dans le programme de contrôle des activités de stérilisation et de désinfection des DM invasifs de type chirurgical (1998-2000). L'avis de l'infirmière générale, conseillère technique régionale en soins infirmiers (DRASS) est à solliciter.	

Sécurité sanitaire dans les établissements de santé
FICHES TECHNIQUES DE SECURITE SANITAIRE
Gestion du risque infectieux

Désinfection des dispositifs médicaux	
Textes en vigueur	
Textes	Contenu
<ul style="list-style-type: none"> • Désinfection des DM <p>- Circulaire n° 672 du 20 octobre 1997 (DM invasifs de type chirurgical)</p> <p>- Guide de bonnes pratiques de désinfection des DM, 1998 (tous DM)</p>	<p>Si stérilisation à la vapeur d'eau impossible : désinfection à visée sporicide suivie d'un rinçage à l'eau stérile.</p> <p>- Evaluation du risque infectieux lié à l'utilisation des DM, détermination de la procédure de désinfection à appliquer.</p> <p>- Démarche qualité avec procédures validées, personnel formé, locaux et équipements adaptés.</p>
<p>Circulaire n° DGS/5C/DHOS/E2/2001/138 du 14 mars 2001</p>	<p>Relative aux précautions à observer lors des soins en vue de réduire les risques de transmission d'agents transmissibles non conventionnels (cf. fiche Creutzfeldt Jakob)</p> <p>La traçabilité du matériel, des procédés et procédures de traitement des DM doit être assuré chaque fois qu'il est fait usage de matériel recyclable</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Désinfection des endoscopes à visée invasive chirurgicale <p>Circulaire n° 236 du 2 avril 1996 modifiée par la circulaire n° DGS/5C/DHOS/E2/2001/138 du 14 mars 2001</p> <p>et circulaire n° 672 du 20 octobre 1997</p>	<p>Cette méthode ne peut être utilisée que si les endoscopes ne sont pas stérilisables à la vapeur d'eau.</p> <p>- Description de la méthode (prétraitement, nettoyage, désinfection, rinçage, séchage, stockage, stérilisation des accessoires à visée invasive tels que les pinces à biopsie par exemple).</p> <p>- Procédures validées, personnel formé, locaux et équipements adaptés</p> <p>- circulaire n°236 du 2 avril 1996 modifiée : double nettoyage puis désinfection pour actes à risque (biopsie intestinale ou transbronchique, biopsie concernant les formations lymphoïdes) en évitant les procédés fixant l'infectiosité.</p>
<p>- Lettre-circulaire de matériovigilance n° 987262 du 15 juillet 1998</p>	<p>Procédures de choix, de surveillance et de maintenance des machines à laver et à désinfecter les endoscopes.</p>
<p>- Guide de bonnes pratiques -désinfection des dispositifs médicaux Comité technique national des Infections Nosocomiales et Conseil supérieur d'hygiène hospitalière de France, ministère de l'emploi et de la solidarité, 1998.</p>	<p>.</p>
Contrôles effectués : corps de contrôle	
<p>MISP, PHISP, ingénieur et technicien sanitaires</p>	

Remarque

Programme national de contrôle de désinfection des DM utilisés lors d'endoscopies des cavités non stériles(2000-2001)
Dans certaines régions plan régional de contrôle couplé avec les inspections en stérilisation.
L'avis de l'infirmière générale, conseillère technique régionale en soins infirmiers (DRASS) est à solliciter.

Nouvelle circulaire : la circulaire N°591 du 17/12/2003, abroge la N° 236 du 2 avril 1996